



KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

QUESTIONNAIRE








Belgique

partenaire du développement



11.11.11
VECHT MEE TEGEN ONRECHT

Vous pouvez remplir ce questionnaire suite à la lecture du KIT DE DÉMARRAGE - 4 principes de la convention internationale des droits de l'enfant. Chaque partie de ce kit peut être évaluée à l'aide de smileys qui représentent votre degré d'approbation. Mettez une croix sous le smiley qui correspond le mieux à votre opinion.

 = pas du tout d'accord
  = pas d'accord
  = sans opinion
  = d'accord
  = tout à fait d'accord

INTRODUCTION

Notre vision



DÉCLARATION 1	Je connais les droits universels de l'enfant définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).					
DÉCLARATION 2	J'ai la conviction que les droits de l'enfant sont importants.					
DÉCLARATION 3	Je peux convaincre d'autres personnes de l'importance des droits de l'enfant.					
DÉCLARATION 4	Je trouve certains droits de l'enfant plus importants que d'autres.					
DÉCLARATION 5	J'accorde suffisamment d'attention aux droits de l'enfant dans mon projet.					

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Quels intérêts entrent en jeu?



DÉCLARATION 1	Dans mon projet, j'accorde la priorité aux intérêts des enfants et des jeunes de la région.					
DÉCLARATION 2	Notre organisation n'a ni les ressources nécessaire pour proposer une approche sur mesure à chaque enfant.					

Quel est l'impact de votre projet sur les enfants et les droits de l'enfant?



DÉCLARATION 3	J'ai une vision claire de l'impact souhaité de mon projet sur les enfants.					
DÉCLARATION 4	J'ai étudié les effets secondaires négatifs possibles de mon projet (sur l'enfant ou sur l'environnement/les autres enfants/...). J'ai pris les mesures nécessaires pour les prévenir.					

2 LA NON-DISCRIMINATION

Dans quel contexte travaillez-vous?



DÉCLARATION 1 Je connais les différents groupes de population qui vivent dans la région de mon projet et les relations qui existent entre eux.					
DÉCLARATION 2 Je suis au courant de la stigmatisation de certains groupes dans la région du projet.					
DÉCLARATION 3 Je connais la politique locale, régionale et/ou nationale en matière de non-discrimination.					

Mon projet – Groupe cible



DÉCLARATION 4 Mon projet est accessible à tous les enfants et les jeunes. Je ne fais pas de distinction entre les enfants et les jeunes de différents groupes de population.					
DÉCLARATION 5 Mon projet accorde une attention particulière aux enfants et aux jeunes vulnérables (par exemple, les enfants et jeunes handicapés ou issus de minorités ethniques, les orphelins, les enfants des rues, etc.).					
DÉCLARATION 6 Je travaille avec des organisations locales, régionales et/ou nationales qui soutiennent et font participer les groupes vulnérables dans la société.					

Mon projet – Politique et employés



DÉCLARATION 7 La non-discrimination fait partie intégrante de la vision et de la mission de mon projet.					
DÉCLARATION 8 Nous veillons à représenter les différents groupes de population au sein de notre organisation (ou celle de notre partenaire local).					
DÉCLARATION 9 Tous les membres de mon organisation sont attentifs à la non-discrimination et promeuvent cette attitude.					
DÉCLARATION 10 Mon groupe cible connaît et suit les principes de non-discrimination de mon organisation.					

3 LA PARTICIPATION

Information



DÉCLARATION 1 Les enfants et les jeunes comprennent les objectifs et le contenu du projet.					
DÉCLARATION 2 J'informe toujours les enfants et les jeunes des nouveaux projets ou activités planifiés.					

Communication



DÉCLARATION 3 J'ai conscience des différences de style de communication entre les cultures.					
DÉCLARATION 4 Je connais des méthodes adaptées aux enfants pour donner des explications ou aborder des sujets difficiles ou sensibles.					

Participation



DÉCLARATION 5 Pour chaque activité, je m'assure que l'enfant ou le jeune souhaite participer.					
DÉCLARATION 6 La participation des enfants et des jeunes ne leur fait pas courir le risque d'être poursuivis, ou d'être victimes de violences, d'exclusion ou d'autres conséquences négatives.					
DÉCLARATION 7 Les actions gérées par les enfants et les jeunes sont autorisées ou encouragées.					
DÉCLARATION 8 La participation fait partie de la vision, de la mission et du fonctionnement de mon organisation. Cela se traduit également dans les procédures décisionnelles.					

4 LE DROIT À LA VIE, À LA SURVIE ET AU DÉVELOPPEMENT

Mécanismes de protection au sein du projet



DÉCLARATION 1 Je connais la législation et les moyens d'aide existants en cas d'abus d'enfants et de jeunes dans ma région.					
DÉCLARATION 2 Il existe des directives claires pour mes collaborateurs, bénévoles et participants en cas de comportement inapproprié avec les enfants et les jeunes.					
DÉCLARATION 3 En cas d'abus, mon organisation prévoit clairement à qui s'adresser et quelle procédure suivre.					

Développement



DÉCLARATION 4 Dans le cadre de mon projet, nous nous intéressons à tout l'éventail du développement (physique, mental et social), et pas seulement au développement intellectuel.					
DÉCLARATION 5 Dans le cadre de mon projet, nous tenons compte des différentes phases du développement de l'enfant.					
DÉCLARATION 6 Mon projet contribue à l'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie.					
DÉCLARATION 7 Les jeunes qui ont déjà atteint l'âge adulte peuvent toujours s'adresser à nous pour être accompagnés dans leur prise d'autonomie.					

Appropriation



DÉCLARATION 8 L'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'âge adulte doit en premier lieu être entrepris et effectué par leur communauté (parents, famille, enseignants, etc.).					
DÉCLARATION 9 Mon projet apporte son soutien à la communauté pour concrétiser des droits de l'enfant.					



KIYO – ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT
Rue Brogniez 46
1070 Bruxelles – Belgique

+32 2 510 61 93
info@kiyo-ngo.be
www.kiyo-ngo.be

#CHILDRENSRIGHTS